Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20260922-43DEL2026-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
15 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL– DCM2026.09.15 - 04
Objet : VILLE D'AURAY – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT – DÉROGATION SCOLAIRE – ANNÉE 2025-2026

L'an deux mil vingt-six, le 15 septembre à 20 heures et 00 minute, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 10 septembre 2026 qui leur a été adressée le 11 septembre 2026 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile suivant le choix opéré par chacun conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, par Madame DENIS Josiane, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le 10 septembre 2026.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mme DENIS Josiane, Maire et Présidente de séance, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLÉRO Anne-Marie, Mr DELATTE Didier, Mme MOCHEL Josiane, Mme GUILLEMAUD Edith, Mr LE MÉRO Laurent, Mr BIGORGNE Cédric, Mr HOUEIX Ludovic.

Étaient absents donnant pouvoir : Mme LERCH Cathy, Mr RONCIERE Anthony,

Étaient absents : Mr PIROU Christophe, Mme HONORÉ Sylvie et Mme QUESTROY Nathalie.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	10	2	12

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Présidente de séance : Madame DENIS Josiane.

Secrétaire de séance : Monsieur BIGORGNE Cédric.

****

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20260922-43DEL2026-DE

DELIBERATION DCM2026.09.15 - 04 – VILLE D'AURAY – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT – DÉROGATION SCOLAIRE – ANNÉE 2025-2026

Présentation de la demande
Autorisation de prise en charge financière
Délibération à prendre

Rapporteur : Madame Denis Josiane, Maire

****

Madame le Maire fait la lecture au Conseil municipal du courrier en date du 15 juin 2026 reçu de la Ville d'Auray, qui sollicite une participation financière de 1805 € par élève en maternelle et de 448 € par élève en élémentaire au titre de la participation aux charges de fonctionnement de l'IES (Institut d'Education Sensorielle et Langage) pour l'année scolaire 2025-2026.

Un élève mohonnais en élémentaire fréquente cet institut. Ainsi, le montant global de la dépense est de 448 €.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire propose de voter à main levée,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Accepte la proposition d'un vote à main levée et procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	10
DONNANT POUVOIR	02

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20260922-43DEL2026-DE

VOTANTS	12
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	12
MAJORITE ABSOLUE	07
POUR	**12**
CONTRE	00

- **APPROUVE** cette demande de participation aux dépenses de fonctionnement de la Ville d'Auray pour un élève domicilié à Mohon et fréquentant cet institut ;

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à notifier cette délibération aux administrations et partenaires concernés.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne de l'acte : 22 septembre 2026

Le Secrétaire de séance,

Mr BIGORGNE Cédric

Le Maire,

Mme DENIS Josiane